



Le 27 janvier 2023

Par **SDÉ**

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité relatives au temps froid -
Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie
et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de
la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)

Notre référence : R-4203-2022 - Notre référence : LTG07016

Chère consœur,

Le Coordonnateur fait par la présente suite à la lettre de la Régie du 25 janvier 2023 dans le dossier mentionné en objet.

Le Coordonnateur comprend que la Régie est d'avis que le texte de la norme EOP-011-2 gagnerait en prévisibilité et en clarification pour les entités visées, par la correction de l'erreur de mise en page identifiée à la page 8 de la pièce A-0010. Le Coordonnateur dépose ainsi la norme de fiabilité EOP-011-2, ainsi que son annexe Québec, comme pièces **HQCF-2, document 1** et **HQCF-2, document 3**. Il dépose également ces mêmes documents, en suivi de modifications, comme pièces **HQCF-2, document 1.1** et **HQCF-2, document 3.1**.

Veuillez agréer, Chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL

p. j.

c.c. Pierre Grenier (RTA)